

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2018, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a diminué de 23 % en France. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Représentant à peine plus d'un emploi sur vingt à la fin des années 1960, le travail à temps partiel concerne un emploi sur dix à partir de 1983 et près d'un emploi sur cinq en 2018. Le taux de temps partiel en France (19 % en 2018) est proche de la moyenne de l'Union européenne (20 %) mais en deçà de celui du Royaume-Uni (26 %), de l'Allemagne (28 %) ou des Pays-Bas, qui culmine à 51 %. Comme dans l'ensemble de l'Europe, le travail à temps partiel est majoritairement féminin en France. Parmi les salariés hors apprentis, il concerne 30 % des femmes contre 8 % des hommes. Dans une forte proportion (42 %), le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité, qu'elles soient à temps complet ou à temps partiel,

pratiquent des **horaires de travail atypiques**. En 2018, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (35 % des salariés), suivi du travail du soir (23 % des salariés). La proportion des non-salariés travaillant le week-end et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent travailler chez eux et le soir plus souvent que la moyenne. Les employés, quant à eux, travaillent en forte proportion le samedi (45 %) et à un degré moindre le dimanche (25 %). Les ouvriers sont, pour leur part, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (13 %) et les horaires alternés (14 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. Par ailleurs, les femmes et les hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Ainsi, les hommes employés (policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) déclarent plus souvent travailler en fin de semaine que les femmes employées (agents de services hospitaliers, aides soignantes, etc.).

En 2018, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi ont travaillé au moins un dimanche : 19 % des salariés et 37 % des non-salariés. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 30, Dares, juin 2018.
- « L'essor du temps partiel au fil des générations », *Dares Analyses* n° 33, Dares, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Durée et organisation du temps de travail 4.4

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2018

en %

	Travail ¹				Horaires habituels alternés ⁵	Horaires habituels variables d'une semaine à l'autre
	le soir ²	la nuit ³	le samedi	le dimanche au domicile ⁴		
Catégorie socioprofessionnelle						
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	30	18	41	1
Professions intermédiaires	24	8	31	18	18	5
Employés	19	8	45	25	3	5
Ouvriers	20	13	29	13	2	14
Selon la durée du travail						
Temps complet	25	10	34	19	15	7
Temps partiel	18	5	37	19	10	2
Ensemble des salariés	23	9	35	19	14	6
Ensemble des non-salariés	42	10	69	37	41	0

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. Entre 20 heures et minuit. 3. Entre minuit et 5 heures. 4. S'il n'est pas le lieu de travail. 5. 2x8, 3x8, équipe, etc. Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête Emploi. Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2018.

Source : Insee, enquête Emploi.

Temps partiel des salariés (hors apprentis) selon le sexe en 2018

en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
Actifs salariés (en milliers)	11 687	11 831	23 517
Salariés à temps complet	70,2	92,1	81,1
Salariés à temps partiel	29,8	7,9	18,9
moins de 15 heures	15,6	17,7	16,0
de 15 à 23 heures	26,0	34,3	27,7
de 24 à 29 heures	26,4	24,5	26,0
30 heures ou plus	32,0	23,5	30,3

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage. Lecture : 29,8 % des femmes travaillent à temps partiel ; 15,6 % des salariées à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine.

Source : Insee, enquête Emploi.

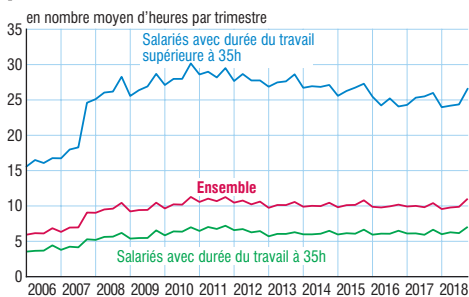
Sous-emploi selon le sexe et l'âge en 2018

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble
	Nombre de personnes en sous-emploi (en milliers)	248	923	443	1 129	485
Part du sous-emploi (en %)	10,9	5,6	5,3	8,6	3,5	6,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi. Lecture : en 2018, 485 000 hommes sont en sous-emploi, soit 3,5 % des hommes en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi.

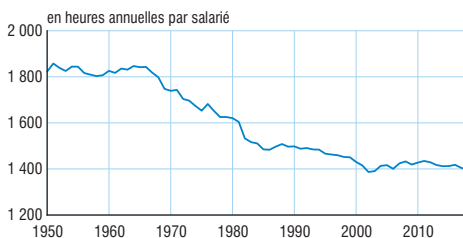
Heures supplémentaires déclarées par salarié entre 2006 et 2018



Champ : France métropolitaine, salariés des établissements d'entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels jusqu'au 1^{er} trimestre 2017. À partir du 2^e trimestre 2017 : France hors Mayotte, salariés des établissements d'entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (y c. syndicats de copropriété et associations de type loi 1901 de l'action sociale).

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'UE en 2018

	Durée habituelle hebdomadaire en heures ¹		Salariés à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	48,0	40,2	47,2	11,6	28,2
Autriche	51,7	41,2	47,5	11,2	28,2
Belgique	52,6	39,1	41,3	10,7	25,0
Bulgarie	43,2	40,8	2,3	1,8	2,0
Chypre	45,7	41,3	14,9	8,7	11,7
Croatie	44,7	40,4	7,5	4,5	5,9
Danemark	46,3	37,8	35,4	16,8	25,6
Espagne	47,5	39,7	24,0	6,8	14,6
Estonie	42,8	40,3	17,0	8,0	12,3
Finlande	46,6	39,4	21,8	11,9	16,7
France	50,2	39,1	29,3	8,4	18,5
Grèce	50,6	40,9	13,3	6,3	9,2
Hongrie	41,4	40,4	6,9	3,1	4,8
Irlande	49,3	39,3	30,7	11,5	20,3
Italie	46,1	39,0	32,4	8,5	18,6
Lettonie	41,2	40,3	10,8	5,3	8,1
Lituanie	40,9	39,9	10,1	6,0	8,1
Luxembourg	47,1	40,2	31,9	6,2	18,1
Malte	46,9	40,8	23,1	8,1	14,2
Pays-Bas	48,2	39,0	75,8	29,3	50,9
Pologne	45,8	40,9	10,4	4,6	7,2
Portugal	48,4	40,8	12,3	8,8	10,5
Rép. tchèque	46,3	40,7	12,3	3,8	7,5
Roumanie	38,6	40,5	8,2	7,1	7,5
Royaume-Uni	45,2	42,0	41,0	13,1	26,3
Slovaquie	45,5	40,4	7,5	3,6	5,3
Slovénie	45,5	40,8	15,1	6,9	10,6
Suède	47,1	39,9	34,7	15,4	24,6
UE	46,8	40,2	32,1	9,9	20,1

1. Personnes travaillant à temps complet. Champ : population de 15 ans ou plus. Source : Eurostat (extraction du 24 octobre 2019).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard